



## Formation à l'Entretien d'Appréciation et aux Entretiens d'Objectifs

### > POUR LA PME AUSSI !

#### **Vous êtes responsable d'une équipe**

d'un atelier, d'une PME-PMI... Vous êtes soucieux d'améliorer le dialogue, le développement des compétences et donc la performance de vos collaborateurs en termes de :

- Qualité du travail rendu
- Participation aux objectifs globaux
- Prise d'initiative
- Entraide avec les autres collègues
- Motivation
- Responsabilité non assumée

#### **Les entretiens d'appréciation et d'objectifs**

vont vous permettre d'augmenter la performance de vos collaborateurs :

- En participant aux objectifs et aux résultats de l'entreprise
- En permettant aux personnes de prendre des initiatives
- En prenant en compte les métiers et les environnements complexes et instables
- En prenant en compte le désir des individus d'être écoutés et reconnus
- En réduisant les tensions, malaises, stress liés aux non-dits

L'entretien d'appréciation annuel est donc le moment privilégié qui permet à un responsable et à son collaborateur d'échanger sur la nature de leur relation au travers de leurs missions et responsabilités respectives. L'objectif est que l'un et l'autre en sortent gagnants.

**L'Entretien d'Appréciation constitue un acte essentiel de management pour la PME et un levier de progrès pour le collaborateur**

#### **Les bénéfices attendus de cette formation :**

vont vous permettre d'augmenter la performance de vos collaborateurs :

- La connaissance du cadre et du déroulement de l'entretien d'appréciation et de l'entretien d'objectifs
- L'acquisition du savoir-faire correspondant à la conduite d'entretiens à Valeur Ajoutée
- La mise à disposition d'outils simples et adaptés à la PME-PMI
- Un encadrement facilité tout au long de l'année

#### **En pratique**

- **1 jour de formation en groupe pour découvrir les objectifs, le cadre et le déroulement de l'entretien**
- **2 heures d'accompagnement individuel post-formation pour vous permettre de conduire un entretien en situation réelle, avec l'un de vos collaborateurs**
- **Coût : 350 euros HT par collaborateur**
- Prise en charge au titre de l'ADEC : jusqu'à 50% des coûts pédagogiques
- Prise en charge complémentaire possible par OPCA selon dispositions en vigueur.